



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychologues

Question écrite n° 107893

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le statut des psychologues de service public. Que ce soit à l'hôpital ou à l'éducation nationale, les psychologues s'émeuvent de la mise en oeuvre de plusieurs textes réglementaires tendant, selon eux, à fragiliser leur profession, voire à la faire disparaître à moyen terme. Par ailleurs, une certaine confusion semble devoir perdurer avec le statut de la profession de psychothérapeute. Aussi, il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur le statut des psychologues de service public et les mesures envisagées pour répondre à leurs inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107893

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4730

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)